



Crédit et assurance liée au crédit : indemnisation

Par **nesquick87**, le **20/10/2008** à **10:31**

bonjour à toutes et à tous ..

c'est par hasard et en faisant de recherche que je suis tombé sur votre site , je trouve ça super et j'espère que vous pourrez m'apporter quelques réponses concernant mon problème...merci..

voilà il y a 3 ans j'ai eut un accident de travail qui c'est transformé en maladie professionnelle en avril l'année dernière je me suis retrouvé en arrêt maladie pendant presque une année, et l'assurance nous a indemnisé après 90j de carence comme précisé dans le contrat jusque là tout va bien, mais suite au rapport de l'expert de l'assurance , celui ci décide en janvier 2008 que mon état est consolidé en date du 01/12/2007, résultat "avril assurance me demande de rembourser l'indemnisation perçue pour le mois de décembre, (chose que je fait), je devais reprendre le travail le 01/02/2008, mais mon employeur ne voulant pas prendre de risque et voyant qu'il me rester des congés payés à prendre , me mets donc en congés payés jusqu'au 04/03/2008 sans me faire reprendre le travail, le 04/03/2008 je reprend mon poste de travail et le 20/03/2008, je fait une nouvelle rechute et me retrouve arrêté encore à ce jour puisque j'ai une prolongation jusqu'au 15/11/2008, je prévient donc en mars 2008 mon assurance et leurs renvoie un certificat de rechute, mais à mon grand étonnement il me remet encore 90 jours de carence , car s'il y a rechute dans les deux mois qui suivent la date de consolidation l'indemnisation repart dès le premier jour , mais au delà des 2 mois il y a de nouveau carence de 90 jours, sachant que je ne reprends mon travail qu'en février et ayant avertie l'expert que mon patron me mettrait en congés payés car il ne voulait pas que je reprenne le travail , forcément lorsqu'il a rendu son expertise même si je rechute je me voyais déjà me retaper 90 jours de carence...donc je reprend le travail le 04/03/2008 et le 20/03/2008 soit 16 jours plus tard je me retrouve en arrêt, , de nouveau "avril " demande à étudier mon dossier et me reprend un rendez vous avec l'expert, qui stipule bien qu'une nouvelle période

d'incapacité temporaire totale de travail se trouve bien justifier du 20/03/2008 au 02/09/2008, alors a ma grande surprise, mon état est censé être consolidé a la date du 02/09/2008, donc ayant un arret jusqu'au 15/11/2008 et lui ayant dit que j'etais consolider le 03/09/2008, si je rechute je vait encore avoir 90 j de carence, ma questions est "ne jooouerai t il pas expresse sur les dates de façon à avoir moins a m'indemniser ?"